



Le mot du Maire

Vous tenez entre vos mains le 4^{ème} numéro du bulletin municipal. Pour votre plaisir, nous l'avons voulu le plus complet possible et je tiens à remercier pour leur participation, les auteurs d'articles et toute l'équipe de rédaction. Ce bulletin est le vôtre, aussi n'hésitez pas à nous envoyer vos articles et nous faire part de nouvelles idées pour le faire évoluer !

L'année 2002, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce numéro, a été pour la commune de Château-Garnier riche en réalisations et en projets, notamment avec l'ouverture de la garderie périscolaire en septembre et la finalisation du projet de chaudière collective en collaboration avec la Communauté de Com-

munes.

Cette année encore, la Foire de la Saint-Maurice, la Fête de la Bière et le Téléthon, ont été de véritables succès et ceci grâce au dévouement et à l'investissement des nombreux bénévoles de la commune. Qu'ils en soient tous sincèrement remerciés !.

Mais c'est aussi avec tristesse que j'ai une pensée pour ceux qui, cette année encore, nous ont quitté prématurément.

Toutefois, nous nous devons de penser à l'avenir.

En 2003, outre la réalisation de la chaufferie, un important programme de réhabilitation des bâtiments communaux, notam-

ment les écoles, va être initié. En effet il est de notre devoir de préserver le patrimoine transmis au cours des générations par nos aînés.

Parallèlement, les travaux concernant la voirie vont se poursuivre.

Enfin sauf imprévus, la zone d'activité économique devrait voir le jour.

Comme vous pouvez le constater, Château-Garnier bouge.

Pour terminer ce petit mot et en attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer lors des vœux de la municipalité le 4 janvier, je vous souhaite à vous et à toute votre famille et au nom de toute l'équipe municipale une excellente année 2003.



Chemin de L'Epine

Dans ce numéro :

L'état-civil, les fêtes et animations	2
La foire de la St-Maurice, Le Téléthon	3
L'Association Pluri-Services	4
Le Syndicat mixte du Clain Sud	5
La vie de la commune	5
La vie de la commune	6-9
Le Syndicat Mixte du Pays Civraisien	10
La Communauté de Communes	
La chaufferie collective	11
La page sociale : L'ADMR	
La page sociale	12
Les droits à la retraite	
La vie des associations	13-20
Notre histoire locale	21-26



L'état civil

DECES

- INIGO Vve PASTOR Béatriz le 26/06/02 *
- VALETTE Roger le 16/07/02
- MORICHAUD Pierre le 23/07/02 *
- VAUZELLE Olivier le 12/08/02 *
- CONTIVAL Vve HERBERE le 31/08/02 *
- SIMONNET Vve POPIN Jeanne le 25/09/02 *
- BOULESTEIX Vve RAVELEAU M.Louise le 04/10/02 *
- VETAULT Jacques le 07/10/02
- TOULISSE Guy le 12/10/02 *
- MOREAU Vve GALLAND Marguerite le 17/10/02 *
- LARDIERE Vve HUCHET M.Thérèse le 18/10/02 *

(* : à la Maison de Retraite)

MARIAGE

- Melle CHEVAIS Angélique et M. VIGNAUD Samuel le 24/08/02

NAISSANCES

- LEVEQUE Louis le 02/08/02
- PELLERIN Stanislas le 21/10/02

Les fêtes et les animations

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
<u>SAMEDI 4 :</u>	<u>SAMEDI 1 :</u>	<u>DIMANCHE 2 :</u>	<u>DIMANCHE 6 :</u>	<u>DIMANCHE 4 :</u>	<u>SAMEDI 7 :</u>
Vœux de la municipalité	A.G des Cyclos	Loto AFN/CDF	Belote Aînés ruraux	Randonnées Gençéennes ?	Tournoi de sixte
<u>DIMANCHE 12 :</u>	<u>DIMANCHE 2 :</u>	<u>DIMANCHE 9 :</u>			<u>SAMEDI 14 :</u>
Galette des rois du foot	Loto de la Clique	8ème Castelnariéroise			Fête de la musique
<u>SAMEDI 18 :</u>		<u>DIMANCHE 16 :</u>	<u>SAMEDI 19 :</u>	<u>DIMANCHE 18 :</u>	<u>DIMANCHE 15 :</u>
Soirée Téléthon		Loto Eteurbeuil	Soirée Foot	Pétanque du Plan d'eau	Banquet de l'ACCA
<u>DIMANCHE 19 :</u>	<u>DIMANCHE 23 :</u>	<u>SAMEDI 22</u> <u>DIMANCHE 23</u> <u>VENDREDI 28</u> <u>SAMEDI 29 :</u>	<u>SAMEDI 26 :</u>	<u>SAMEDI 24 :</u>	<u>SAMEDI 28 ou</u> <u>DIMANCHE 29</u>
A.G du Plan d'Eau et Banquet	A.G Comité de Jumelage	Théâtre	Repas Aînés ruraux	Journée sportive avec soirée dansante Tennis/Cyclos	Fête des écoles
		<u>SAMEDI 29 :</u>			
		Ouverture de la pêche au plan d'eau			

La Foire de la Saint-Maurice

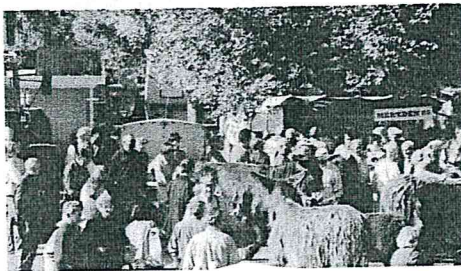
Pour sa 7^{ème} édition, notre FOIRE de la ST MAURICE a connu un succès sans précédent.

Sous un soleil radieux, des centaines de visiteurs se sont rendus dans notre bourg pour apprécier, admirer et déguster au fil des stands, les expositions et produits présentés par 55 exposants.

A ceux ci, s'ajoutaient les animations dues aux animaux tels que les baudets du Poitou, les cobayes et les poneys.

La fête foraine n'était pas en reste avec ses manèges traditionnels, grâce auxquels petits et grands ont pu se distraire dès le samedi après-midi. Le repas régional installé sous les nouveaux tivolis de la Communauté de Commune a permis à 160 convives de se restaurer et de participer à la traditionnelle vente aux enchères qui cette année avait pour sujet une statuette sculptée dans l'argile, offerte par notre ami Michel BRET.

Notre société musicale « LA CHATEAU-LOISE » nous a fait apprécier son nouveau répertoire et admirer ses nouvelles tenues, pendant que Didier STEPHAN sculptait spectaculairement un bloc de glace de 150 Kg pour créer un magnifique Cygne, provoquant l'admiration des spectateurs.



Tout cela a pu se réaliser grâce au dévouement sans limites de tous les bénévoles qui ont épaulé avec efficacité les organisateurs. Qu'ils veuillent bien vouloir trouver ici les plus vifs remerciements du COMITE DES FÊTES.

Nous remercions également la presse régionale (Nouvelle République et Centre Presse), Radio France Poitou Bleu et la Revue

Pleine vie, sans oublier l'Office du Tourisme Cantonal de Gençay et l'Office Départemental de Tourisme.

Nous adressons un merci particulier à JENNIFER, Miss Pays Gençéen 2002, dont la présence et le sourire ont éclairé nos diverses animations tout au long de la journée.

Merci également à :

- La Municipalité de Château-Garnier
- L'UCIAL de Gençay
- La Communauté de Commune du Pays Gençéen
- Le Pays Civraisien
- La Région Poitou-Charentes.

En conclusion, nous avons le sentiment que cette 7^{ème} édition a permis à notre foire de prendre une autre dimension, récompensant ainsi le Comité des Fêtes et ses bénévoles des efforts déployés depuis plusieurs années.

Le Téléthon

Pour la 5^{ème} année consécutive, les Cyclos de Château-Garnier ont organisé avec le concours de la municipalité, des écoles et des associations, une manifestation au profit du Téléthon. Grâce à la participation de tous, celle-ci a connu, à nouveau, un vif succès. Toutes les communes traversées ont réservé un excellent accueil à la caravane et nous remercions vivement toutes les municipalités et tous les bénévoles.

Bravo à tous les habitants du Pays Gençéen qui ont montré qu'ils avaient du cœur et qu'ils savaient s'investir pour de nobles causes.

Grâce à eux et comme l'année dernière, plus de 9000 € à ce jour vont être reversés à l' A.F.M. Les résultats définitifs seront donnés au cours de notre prochaine réunion le 18 janvier prochain, avec le tirage de la tombola.


Les Cyclos remercient encore tous ceux et celles sans qui, ce succès n'auraient pu être !.


PLURISERVICES

Association Intermédiaire


PLURISERVICES INTERIM

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

DEUX STRUCTURES DE PROXIMITE POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN**PLURISERVICES et PLURISERVICES-INTERIM interviennent aussi sur votre COMMUNE****puisque notre territoire d'intervention couvre les 5 cantons suivants :****AVAILLES – CHARROUX – CIVRAY – COUHE – GENCAY**

PLURISERVICES, Association Intermédiaire existe depuis maintenant 15 ans et poursuit son activité dans le domaine du « **PRET DE MAIN D'ŒUVRE** ».

Elle intervient auprès des :

- **COLLECTIVITES**
- **PARTICULIERS**
- **ASSOCIATIONS**

Pluriservices est agréé « services aux personnes » avec les emplois familiaux (ménage, jardinage) vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50%

Si vous disposez de l'APA, nous pouvons vous proposer nos services pour les groupes 3 et 4

Pluriservices reçoit les règlements Titre Emploi Services délivrés par les Comités d'Entreprises ou les Entreprises

Nous pouvons vous aider dans différents domaines :

- Ménage – repassage – couture – cuisine – aide aux courses
- Garde d'enfants, soutien scolaire
- Jardinage et entretien d'espaces verts
- Travaux de bricolage (maçonnerie – menuiserie – peinture-placo etc.)


PLURISERVICES-INTERIM ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION s'adresse plus particulièrement au secteur marchand :

- **ENTREPRISES**
- **ARTISANS**
- **EXPLOITATION**

Elle propose des missions d'intérim pour les demandeurs d'emploi. Les entreprises peuvent donc faire appel à nous lorsqu'elles sont à la recherche de main d'œuvre pour un besoin ponctuel : **SURCROIT D'ACTIVITE, REMPLACEMENT POUR CONGES OU MALADIE...**

Nous faire appel est pour vous une solution simple et rapide :

- Pluriservices est l'employeur
- Nous recrutons la personne compétente
- Nous effectuons toutes les démarches administratives (déclarations, factures, cotisations ...).

En 2001 L'activité de PLURISERVICES et PLURISERVICES INTERIM a comptabilisé **43 884 Heures** pour **208** demandeurs d'emploi qui ont travaillé au sein de ces structures. Parmi ces demandeurs d'emploi, **66** ont obtenu un contrat de travail (CDD ou CDI) ou sont entrés en formation. 5 salariés compétents assurent donc le développement et la gestion de ces 2 structures et sont à votre disposition pour tout renseignement.

Et si vous êtes **DEMANDEUR D'EMPLOI**, venez vous inscrire auprès de nos **PERMANENCES** à :

- COUHE, au Lieu Ressource Emploi,
- GENCAY, au local de la Communauté de Communes,
- CHARROUX, à la Mairie,
- CIVRAY, à notre agence.

*Nos remerciements à l'ensemble des collectivités qui soutiennent notre action.***POUR TOUT RENSEIGNEMENT VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT AU :**

27 , place du Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY - ☎ 05 49 87 41 45 - 📠 05 49 87 00 05

✉ pluriservices-interim@wanadoo.fr

Pluriservices SIRET n°342 990 249 00019 APE 745A Agréé par l'Etat
 Pluriservices-Interim SIRET N°424 258 887 00079 APE745B Agréé par l'Etat

Le Syndicat Mixte du Clain-Sud

Dans la gazette n°2, nous faisons état des travaux lourds qui restaient à effectuer sur le CLAIN et ses affluents, suite à la tempête de 1999. Or, ceux-ci viennent d'être terminés fin octobre 2002 pour notre commune, et nous remercions tous les riverains qui ont facilité la tâche de l'entreprise CHOIGNOT SA et de notre équipe d'entretien pour qu'elles mènent à bien ce travail.

D'autre part grâce aux travaux intermédiaires réalisés par notre équipe d'entretien et une renégociation serrée sur les prix, la facture finale s'élève à 3 087,77 € TTC alors que le devis initial était chiffré à 7 439,02 € TTC pour la commune de Château-Garnier.

De plus, le SYNDICAT MIXTE du CLAIN SUD ayant obtenu la participation au financement, des organismes suivants :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Conseil Général de la Vienne
- Conseil Régional du POITOU-CHARENTES
- Fond de compensation de la TVA

pour un montant de 2 543,45 € TTC ne laisse ainsi à la charge de notre commune que la somme de 544,32 € TTC.

Enfin, dans le but de renforcer l'action de notre SYNDICAT, nous allons réfléchir sur une proposition de contrat présentée par l'Agence de l'Eau dénommée « RESTAURATON – ENTRETIEN DES RIVIERES » et en parallèle, mettre à l'étude une collaboration avec le SYNDICAT MIXTE DU CLAIN NORD.

C. BERNARDIE



La vie de la Commune

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14/06/2002

Le logement rue de la Poste a été loué à M. Masse et Mlle Payraud à compter du 1^{er} Juillet (loyer mensuel 400,00 €).

Un arrêté municipal interdisant la baignade au plan d'eau en dehors de la zone délimitée face à la plage a été pris. Dans la zone délimitée la baignade reste non surveillée et la prudence est recommandée. Une signalisation va être mise en place pour un coût d'environ 400,00 €.

Suite à une lettre de réclamation reçue par le maire, le conseil est conscient de la gêne causée par la salle des fêtes implantée en plein bourg mais estime que l'isolation phonique des fenêtres n'aurait que peu d'effet sur la propa-

gation du bruit à l'extérieur. Il sera donc demandé aux utilisateurs de baisser le volume après 2 h du matin et de respecter le voisinage.

A la salle des fêtes, les travaux de remise aux normes sont terminés. Les serrures de toutes les portes extérieures vont être changées pour un coût de 291,90 €.

Le projet de la chaufferie collective de la compétence de la communauté de communes est en bonne voie. La desserte des particuliers ne peut être envisagée pour des problèmes administratifs.

REUNION DU 12/07/2002

LAGUNES

Suite au rapport de la DDASS,

un devis a été demandé à la SE-SAER de Couhé pour le nettoyage des lagunes d'assainissement.

Celui-ci est établi en 2 parties :

- a) Etude : 3648,00 €
- b) Extraction, nettoyage épandage des boues
5 501,60 €

Ces travaux se feront en 2002 pour la partie Etude et en 2003 pour le reste de l'opération.

TOILETTES PUBLIQUES

Celles-ci seront aménagées dans l'ancienne servitude de la cure pour un coût de 39300 € TTC.



La vie de la Commune

RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les ouvertures de l'école et du local des associations sont en très mauvais état, ce qui entraîne, notamment, une dépense importante en chauffage

Ces travaux se chiffrent pour le :

- ✓ Remplacement des ouvertures du bâtiment scolaire : 15160,64 € H.T.
- ✓ Remplacement des ouvertures et des volets du local des associations : 9747,47 € H.T.

Il serait souhaitable de procéder au ravalement des façades de ces bâtiments, les crépis extérieurs étant complètement détériorés par endroits. Ces travaux se chiffrent pour :

- ✓ Ravalement de la façade du bâtiment scolaire : 24302,53 € H.T.
- ✓ Ravalement façade local des associations : 29112,78 € HT

LOGEMENT RUE ALFRED BOUCHARD

Ce logement conventionné a été l'objet de travaux d'aménagement intérieurs subventionnés par l'Etat et le Département mais sans que le ravalement soit prévu. Le crépi de ce bâtiment étant lui aussi en très mauvais état son ravalement doit être envisagé. Le devis s'élève à 16621,71 € H.T.

VOLETS AU LOGEMENT RUE DE LA POSTE

Mise en place de volets sur une fenêtre donnant sur la rue pour un montant de 327,00 €

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Une subvention de 1 525 € a été versée à l'Association des Parents d'Elèves pour la gestion de la cantine scolaire. Après un examen des comptes le Conseil Municipal a décidé d'accorder un complément de subvention de 761 €.

REUNION DU 29/08/2002

BAIL DE LA POSTE

Le bail du bureau de poste a été renouvelé à compter du 01/07/02 aux conditions suivantes :

- ✓ Bail commercial de 9 ans à compter du 01/07/2002 jusqu'au 30/06/2003 avec renouvellement.
- ✓ Loyer annuel révisé à compter du 01/07/2002 à 812,76 € arrondi à 813 €
- ✓ Révision triennale à la date anniversaire en fonction de la variation des indices INSEE du coût de la construction.

POSTE D'AGENT CONTRACTUEL

Le contrat d'agent contractuel de Mme LÉBOUCHER est arrivé à terme le 31/08/2002 et a été reconduit pour un an à compter du 01-09-2002 à raison de 15 heures par semaine (au lieu de 14) afin d'assurer la surveillance de la cantine.

CIRCULATION RUE ALFRED BOUCHARD

Considérant que la circulation est dangereuse dans cette voie étroite, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à prendre un arrêté pour mettre en sens unique la portion de rue comprise entre le CR du Pin et le CD 100 avec

l'installation d'un panneau STOP à l'intersection du CD 100.

CREATION D'UN SECOND POSTE DE C.E.S

Les tâches affectées à ce poste concernent l'entretien de la voirie, des espaces verts, des locaux communaux et de la salle des fêtes, avec possibilité d'effectuer du transport scolaire.

REUNION DU 04/10/2002

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le budget fonctionnement établi en équilibre, fait apparaître un excédent de 63 120,23 € à la fin Août 2002.

CONSTRUCTION DE SILOS à USSON DU POITOU

L'avis du Conseil Municipal a été sollicité sur l'augmentation du volume de stockage actuel de 15 000 m3 pour passer à 48 000 m3.

Après vote à bulletins secrets le résultat est le suivant :

- ✓ 6 votes pour.
- ✓ 1 vote contre.
- ✓ 8 abstentions.

ZONAGE

L'étude de zonage fait apparaître que notre commune, hors bourg, est surtout redevable de l'assainissement individuel sauf 3 villages :

- ✓ Couture
- ✓ Envieux
- ✓ Lallier

qui relèveraient de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal va poursuivre l'étude en compagnie de la SESAER lors de sa prochaine réunion.



La vie de la Commune

REUNION DU 25/10/2002

ZONAGE

Après l'examen des résultats de l'étude de zonage conduite par la SASAER, et s'être fait préciser certains points, le Conseil municipal a bien noté que seuls 3 villages seraient concernés par l'assainissement collectifs, à savoir :

- Envaux
- Couture
- Lallier

et après discussion, il été décidé :

- L'assainissement collectif OBLIGATOIRE : ENVAUX
- Un assainissement collectif ENVISAGEABLE : COUTURE

Quant à LALLIER, de part l'implantation des maisons sur leurs parcelles, l'assainissement collectif n'est pas retenu.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALE POUR L'ANNEE 2002

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions d'associations communales ou cantonales ainsi que leurs bilans financiers et d'activités. Après examen des demandes et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

- ACCA : 75 €
- LE BEAU GARDON : 75 €
- CLUB DE TAROT : 100 €
- COMITE DES FETES : 400 €
- LES CYCLOS : 100 €
- L'ETEURBEUIL : 150 €
- L'UNION SPORTIVE CASTELGARNIEROISE : 1750 €
- L'ASSOCIATION « EDEN » : 75 €
- L'ADMR : 160 €;

LOCATION DE L'ANCIEN LOGEMENT DE L'ECOLE

Ce logement étant conventionné, le loyer applicable est de 389.17 € par mois.

Madame Sylvie BAILLARGEAT souhaitant louer celui-ci à compter du 1er Novembre 2002, le Conseil Municipal donne son accord et autorise M. Le Maire à signer le bail à intervenir.

POMPE DU STADE

La pompe d'arrosage des pelouses du Stade étant hors service après des années d'usage, sera remplacée pour la somme de 2 369.27 € TTC.

REUNION DU 22/11/2002

SIAEP CHARROUX

Par arrêté préfectoral, le Syndicat d'Eau de Charroux a été mis dans l'obligation de prendre en charge l'assainissement collectif et non collectif des communes (sauf les investissements) de son ressort, ce qui implique un transfert de certaines compétences.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de confier au SIAEP :

- 1) Entretien annuel du réseau du bourg et analyses d'auto-contrôle
- 2) Entretien du poste de relevage
- 3) Mise en place du fichier assainissement dans un fichier Eau par abonné (166 abonnés)

4) Facturation assainissement avec la facture d'Eau

L'entretien espaces verts (lagunes) est mis en attente, et il ne sera pas statué sur ce poste avant 1 an minimum.

TRAVAUX MAIRIE

Les devis pour :

- Ravalement
- Changement des ouvertures
- Carrelage
- Gouttière côté cour

se montent à la somme de 30697, 66 € TTC (subventionnés pour la somme de 12 305.00 € TTC par la DGE et Le Conseil Général).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

EAUX PUVIALES AU VILLAGE DE LALLIER

Le devis pour la récupération et l'évacuation des eaux pluviales se monte à 10 285.6 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux sous réserve de l'octroi des subventions.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le club des Aînés Ruraux confectionnant des décorations pour Noël, le Conseil Municipal lui a attribué une subvention de 100€.

La vie de la commune

Les travaux de voirie

Voirie rurale

La demande de dotation globale d'équipement demandée est attribuée. Elle équivaut à 30 % de 65362,20 € H.T (soit T.T.C 81438,70 €); montant des travaux à effectuer sur 2002 et 2003 (se référer au bulletin municipal de juin pour le détail).

Nous commencerons les travaux par le chemin de Lallier pour un montant de 5182,27 T.T.C plus un surcoût (non chiffré à ce jour) pour bordures et drain afin de récupérer les eaux pluviales au niveau de la maison de Mme Touron pour éviter les risques d'inondations.

Il découlera de cet aménagement une vente (non chiffrée à ce jour) à Mme Touron d'un terrain d'environ 200 m² devant sa propriété déjà entretenu par ses soins.



DRAIN AU PLAN D'EAU

Afin de résoudre les problèmes d'écoulement d'eau dans les jardins riverains, une longueur de drain a été posée en continuité de celle existante (récupération des eaux de la rte de St-Secondin au déversoir de l'étang).
(achat du drain et terrassement : 1600 € environ).

Voirie communale

Route de Chapelle-Bâton

⇒ 1ère tranche

L'évaluation des travaux s'élève à 22220,98 € TTC (soit 145759,88 F) en enduits bi-couches sur une longueur de 1250 m (bourg de Château à carrefour du Bois -Renaud.

Pour info, le coût en enrobé était de

⇒ 2ème tranche

Enduits bi-couches sur 2620 m Carrefour Bois-Renaud / carrefour RD 28 : 29375,92 € TTC

⇒ 3ème tranche

Enduits bi-couches sur 320 m, carrefour RD 28/limite commune Chapelle-Bâton: 3707,66 € TTC.

La communauté de communes a la compétence de la voirie communale.

Compte-tenu de l'enveloppe attribuée par an, soit 15244,90 € déduction faite de l'estimation des frais en régie (élaguage, fauchage par nos employés), le solde du budget ne permet pas de débiter la 1ère tranche de la route de la Chapelle-Bâton dans l'immédiat.

La rue du Bas-Bourg à la Roche a été effectuée en enrobé pour un montant de 5060,22 €, ceci dans le cadre du solde 2001 de l'enveloppe « Communauté de Communes ».

Une longueur de bordures a été nécessaire sur cette rue et un aménagement de caniveau rue du Moulin afin d'éviter les éventuels risques d'infiltrations d'eau dans la maison Delaunay.

Le carrefour de chez Pibouille a été également réaménagé route de Gençay.

Montant total de ces travaux : 7473,29 €.

SIGNALISATION

- Renouvellement des panneaux « interdiction de stationner rue de la Poste
- Achat de 2 miroirs :
 - * Stop rue du Moulin/rte de Sommières
 - * Carrefour rte de Bernay/Chez Pibouille
- Achat de panneaux signalétiques (sens unique rue Alfred Bouchard)



La vie de la commune

Le point sur les travaux des bâtiments

BATIMENTS CONCERNES	TRAVAUX EFFECTUES	COÛT TOTAL	SUBVENTIONS OBTENUES	DEPENSES A LA CHARGE DE LA COMMUNE
SACRISTIE	Toiture	5274,65 €	3528,44 €	1746,21 €
CANTINE	Remplacement du fourneau et l'évier	3026,23 €	2129 €	897,23 €
SALLE DES FETES	Remise aux normes et rénovation	18835,07€	9546 €	9289,07 €
GARDERIE	Rénovation du bâtiment et aménagement	43858,92 €	36860 €	6998,92 €
VESTIAIRES DU STADE	Achat de peinture et faïence	2988 €	2486 €	502 €

Pour tous ses travaux, la T.V.A sera récupérable dans 2 ans, ce qui diminue d'autant la part communale.

Par ailleurs, les divers travaux pour l'entretien courant des bâtiments ont coûté à ce jour : 14220 €.

TRAVAUX PREVUS pour lesquels des dossiers sont en cours.

- Toilettes publiques (dans les servitudes de la cure) : coût prévu 39300 €(dont subventions : 20682 €). A ce jour, seuls les honoraires de l'architecte sont payés pour un montant de 1989,51 €.
- Remplacement des ouvertures et crépis des bâtiments scolaires et des associations : coût prévu 93674,86 €(subventions prévues de 48508 €).

Informations sur les contrats emploi solidarité (C.E.S)

L'objectif des C.E.S est de faciliter l'insertion ou la réinsertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Pour pouvoir accéder au C.E.S, il faut répondre à différents critères selon la situation du demandeur; par exemple : être inscrit depuis plus de trois ans à l'A.N.P.E, être bénéficiaire du R.M.I ou bien être âgé de plus de 50 ans et être sans emploi depuis plus d'un an ...

Les organismes employeurs habilités à conclure des CES sont notamment des associations (loi 1901), les collectivités territoriales (communes) et leurs groupements, les établissements publics... La prise en charge par l'état varie de 85 à 95 % du salaire brut versé, ce dernier étant exonéré des charges fiscales et patronales (URSSAF).

La durée du contrat est au minimum de 3 mois et au maximum de 12 mois, la durée de travail étant de 20 heures par semaine.

Pour chaque personne employé en CES, un tuteur est désigné. Il est chargé d'apporter appui et conseils au salarié en CES tant pour l'exécution du travail à accomplir que dans les démarches à réaliser pour préparer la sortie du dispositif.

La commune de Château-Garnier emploie 2 salariés en CES pris en charge par l'état à 95 et 85 % pour un coût global d'environ 190,12 € par mois et vont permettre dans un premier temps de pallier au départ en retraite de M. René MESRINE.

Le Syndicat Mixte du Pays Civraisien

HISTORIQUE

Le plan d'aménagement rural (P.A.R) et la charte intercommunale réalisés en 1979 sont les deux procédures qui ont permis la création du Syndicat Mixte.

Le 4 février 1995, le Civraisien a été reconnu « Pays » le 26/11/1997 au regard de la loi du 4 février 95.

Suite à la création successive des communautés de communes à partir de 1993, le syndicat mixte du Pays Civraisien est aujourd'hui un regroupement de quatre communautés et des 3 chambres consulaires:

- Communauté de communes du Civraisien créée en 1993 (12 communes)

- Communauté de communes Région de Couhé créée en 1994 (10 communes)
- Communauté de communes du Pays Charlois créée en 1996 (9 communes).
- Communauté de communes du Pays Gençéen créée en 1997 (9 communes).
- Chambre d'agriculture
- Chambre des Métiers
- Chambre de commerce et d'industrie

Au total le syndicat mixte regroupe 40 communes pour 25886 habitants et représente 13% de la surface du département. En 1999, la population était de 28,9 habitants au km².

COMPETENCES

Ce Pays coordonne, anime, conseille, engage des programmes d'aménagement avec les partenaires socio-économiques.

ORGANISATION

- Le Président M. A. SENECHOU
- 4 Vices-Présidents : Mrs GEOFFROY—BAUDIFFIER—GARGOUIL—BERGER

- 28 élus titulaires et 28 suppléants

Désignés par les communautés de communes et les chambres consulaires

- 1 conseil de développement composé de 56 membres (à l'exclusion des élus) dont 28 titulaires et 28 suppléants.

La Communauté de Communes



RESERVES FONCIERES :

Terrains acquis par la communauté et mis en attente de revente en vue de construction d'ateliers relais :

- SAINT-MAURICE
- SAINT-SECONDIN
- LA FERRIERE AYROUX
- MAGNE

Dossiers en cours :

- GENCAY
- CHÂTEAU-GARNIER (installation de M. LAN-CEREAU

PARC DE LA BELLE A MAGNE :

De nouvelles attractions aquatiques ainsi que diverses manifestations attirent de plus en plus de visiteurs : environ 15500 au 15/09/02 contre 11500 à la même date en 2001.

ATELIERS RELAIS EN COURS

A ST-SECONDIN :

- Relais du Terroir
- Boulangerie

A ST-MAURICE :

- Entreprise ARLAUD
- Prothésiste dentaire

ORDURES MENAGERES

Depuis le 1er mai 2002, le ramassage est assuré par le SIMER, l'étude est toujours en cours concernant le tri sélectif.

ECOLE DE MUSIQUE :

Une étude est actuellement en cours. Le souhait principal est qu'elle soit accessible à tous et dans toutes les communes.

ECOLE DE PECHE :

Depuis fin 2001, cette association, dont le siège est au parc de la Belle, enseigne aux jeunes de la Communauté, les principes fondamentaux de la pêche en eau douce.



Le point sur la chaudière collective

A l'étude depuis le début de l'année, le projet de chaufferie collective arrive à la phase concrète de réalisation. Située en prolongement des servitudes du presbytère, la chaufferie équipée d'une chaudière de 450 kW desservira les bâtiments communaux du Haut-Bourg (cantine, école, mairie, garderie, salle paroissiale, logements du presbytère et de l'école), l'église et enfin la maison de retraite. La chaleur sera produite à partir de plaquettes de bois, énergie renouvelable de faible coût.

Le plan de financement de la chaudière collective et de son réseau de distribution de chaleur est bouclé. Le budget total s'élève à 630000 € H.T et est subventionné à hauteur de la manière suivante :

- ADEME : 40 %
- Département : 18 % environ
- Europe : 22% environ.

130000 € environ, restent à la charge du Pays Gençéen et de la commune.

La commune de Château-Garnier gèrera grâce à un budget annexe, le réseau de chaleur. Elle sera propriétaire de l'ensemble du réseau intérieur, la communauté de communes restant, elle, propriétaire de la chaufferie et de son réseau de distribution, qu'elle affermera à la commune.

L'appel d'offre concernant cette opération va être lancée début janvier. Les travaux devront débuter début mars pour se terminer en octobre.

La page sociale

L'ADMR à votre service

La section de Château-Garnier emploie :

- 7 personnes à temps plein en C.D.I
- 1 personne à mi-temps (80 h) en C.D.D
- 1 personne assure les remplacements pour congés, maladie et en cas d'urgence.

L'ADMR est une petite entreprise avec ses avantages et ses inconvénients (suivi des dossiers, planning...) qui doit être géré le mieux possible afin de répondre aux attentes de chacun.

C'est un travail prenant, mais quelle satisfaction de pouvoir aider les personnes dépendantes à rester à leur domicile.

Nous assurons 1163 heures par mois réparties ainsi :

- 792 heures au titre de l' APA pour 24 personnes aidées. Le montant de l'aide par le département est de 9567,64 € avec seulement une participation des familles de 115,42 €.
- 371 heures avec l'aide partielle des caisses de retraite ou à charge entière du bénéficiaire, qui du fait de ses ressources ne peut prétendre à aucune aide.

Les personnes aidées par leur caisse de retraite sont celles qui ne remplissent pas les conditions du dispositif de l'APA (personnes non reconnues dépendantes).

L'équipe ADMR de Château-Garnier reste à votre entière disposition pour toutes demandes, observations et réclamations. Adressez-vous :

- Edwige MONFRONT
- Andrée URBAIN
- Huguette LEOBET

Les aides-ménagères sont également à votre écoute.

Tout le groupe vous présente ses meilleurs vœux 2003 et une bonne santé. Nous nous engageons à vous aider à traverser cette nouvelle année dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe ADMR

La page sociale

Les droits à la retraite

Le régime général

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans; cependant les personnes qui le souhaitent et qui remplissent les conditions (soit 160 trimestres de cotisations) peuvent faire valoir leurs droits avant leur 65^{ème} année et ce à partir de 60 ans, à la condition principale d'avoir cessé toute activité.

Le régime des artisans

Les cotisations versées pour une activité commerciale ou artisanale antérieure à 1973 ouvrent droit à une retraite calculée en points. A partir de 1973, la retraite est calculée de la même façon que pour les salariés. Pour en bénéficier, il faut avoir cessé son activité.

Cette condition n'est pas exigée si on transmet son entreprise entre 60-65 ans, le droit de poursuivre son activité pendant 6 mois est admis tout en percevant sa pension.

La retraite est versée à 60 ans à taux plein à la même condition que les salaires.



Le régime agricole

A partir du 1er janvier 2003, pour que la retraite soit calculée sans abattement, le demandeur doit justifier de 160 trimestres d'assurances tous régimes confondus.

A 65 ans, les droits sont étudiés sans minoration.

Minimum des retraites

La loi de finances 2002 prévoit qu'à partir du 1er janvier 2002, les conjointes collaboratrices ayant une carrière complète en agriculture auront droit à une retraite minimum.

Trimestres manquants : Gare à la chute !

La retraite est minorée.

Si le nombre de trimestres est insuffisant, les retraites principales et complémentaires subissent un abattement.

En ce qui concerne les retraites de base, le taux est de 50 % du salaire dans la limite du plafond S.S pour les salariés justifiant de 160 trimestres de cotisations au moment de la demande.

Ce taux subit un abattement de 1,25 % par trimestre manquant pour atteindre, soit les 160 trimestres, soit les 65 ans du demandeur, si l'activité est incomplète.

Le mode de calcul est complexe, sont pris en compte :

- Le salaire annuel moyen
- Le taux de liquidation de la retraite
- Le nombre de trimestres de cotisations.

En 2008, seront prises en compte les 25 meilleures années de la carrière professionnelle. D'ici là, le salaire annuel est calculé selon l'année de naissance en tenant des 10, puis des 11, 12... années de salaire.

Depuis 1973, la retraite de base des artisans et commerçants se calcule comme celle des salariés. Pour les retraites complémentaires, un coefficient de minorisation est appliqué en fonction de l'âge et du nombre de trimestres manquants.

La législation varie régulièrement. En conséquence, dès que quelqu'un souhaite faire valoir ses droits, il est indispensable de se renseigner soit à sa caisse de retraite, soit au C.I.C.A.S, qui tient une permanence tous les mardis à Civray de 13h30 à 16h et sur rendez-vous de 9h15 à 12 h.

ASSISTANTE SOCIALE

Depuis le 1er décembre 2002, Melle MAUREIL Virginie, l'assistante sociale de notre secteur assure une permanence téléphonique le 1er et le 3^{ème} mardi de chaque mois de 14 à 16 h au 05 49 87 01 35.

Elle reçoit également sur rendez-vous : À la Mairie de Gençay le jeudi de 9 à 12 h et à l'espace inter-génération à Sommières le 1er lundi de chaque mois de 14 h 30 à 17 h. Prendre rendez-vous à l'UTISS de Civray au 05 49 87 01 35.

La vie associative

LE PETIT THEATRE

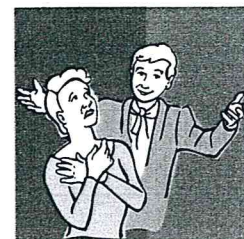
Après s'être reposée, la troupe du Petit théâtre est repartie pour une nouvelle année.

Le choix des pièces est déjà fait et celles-ci promettent plein de rires et de bonne humeur.

Les représentations se dérouleront au mois de mars, nous vous attendons nombreux.

La troupe accueille une nouvelle actrice : Aude Monfront.

Le Petit théâtre vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



LES CYCLOS

CA ROULE, CA MARCHE et maintenant CA COURT....

Le lancement à la rentrée de Septembre, de la section GYMASTIQUE dite "douce...!!!", désormais partie intégrante du Club des "cyclos de CHATEAU-GARNIER " remporte un vif succès tous les vendredis soirs de 19H00 à 20H00 sous la salle des Fêtes, puisque pas moins de 25 personnes, dames pour la plupart, participent régulièrement à cette activité, animée par un professeur diplômé.

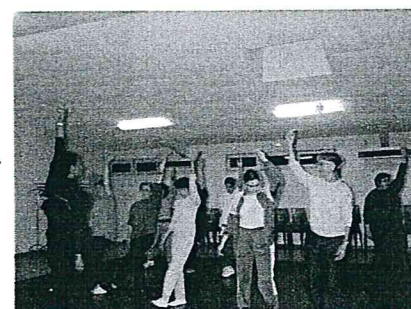
Par ailleurs le Club se porte plutôt bien, suite aux différentes manifestations organisées au cours de l'année. "7 ème Castelnarièroise" le 26 Mai, Journée KARTING et Barbecue le 17 Aout, COQ au VIN et soirée dansante le 02 Novembre, week-end TELETHON les 6 et 7 Décembre....

Pour 2003, outre le balisage de nouveaux circuits permanents de randonnée pédestre, noter d'ores et déjà les principales dates retenues pour différentes activités:

- Samedi 17 Janvier: Tirage de la Tombola TELETHON
- Samedi 1er Février: Assemblée Générale
- Dimanche 9 Mars: « 8ème CASTELGARNIEROISE » Marche et VTT
- Week-End de l'Ascension du 29 Mai au 1er Juin: Sortie dans les Pyrénées.
-

Rejoignez nous et vous verrez du ..PAYS...!!!!

Ch BONNIN



La Clique « L'ESPERANCE »

Nouveau look pour la « CHÂTEAU-LOISE » !

En effet, comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin, le projet concernant l'habillement des musiciens s'est réalisé.

Nous sommes toujours dans l'attente de nouveaux musiciens, petits et grands seront les bienvenus !

Tout le groupe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux 2003.

Le Président, J.J MOINEAUD.



La vie des associations

L' UNION SPORTIVE CASTELGARNIEROISE

La saison 2002/2003 a débutée avec l'espoir d'une bonne réussite pour toutes nos équipes. Le club a à son actif 75 licenciés ce qui permet de faire évoluer 7 équipes.



- ❖ L'équipe 1 qui est en 1^{er} division
- ❖ L'équipe 2 qui est en promotion de 2^{ème} division
- ❖ L'équipe des moins de 15 ans (associé avec Charroux)
- ❖ L'équipe des moins de 13 ans (associé avec Charroux)
- ❖ L'équipe des benjamins
- ❖ L'équipe des débutants
- ❖ L'équipe des poussins

Après un début de saison difficile l'équipe 1 grâce à sa ténacité commence à retrouver le sourire. De ce fait notre équipe fanion se positionne en milieu de tableau. De son côté, l'équipe 2 connaît également des victoires et des défaites, toutefois elle arrive aussi à garder sa place en milieu de tableau.

Ces deux équipes sont entraînées et soutenues par Régis FERRON ainsi que par Christophe MOINEAUD. Nos deux entraîneurs sont également joueurs mais ces derniers arrivent sans aucun problème à jongler aussi bien avec le ballon qu'avec le caractère de chacun.

Par ailleurs, il faut penser à l'avenir du club, c'est pourquoi USC Château-Garnier tient beaucoup à l'encadrement et à la progression de ses jeunes.

En effet 10 joueurs de moins de 15 ans et 13 ans vont s'entraîner avec l'école de football de Charroux tous les mercredis après-midi, pendant que l'équipe benjamin, débutant et poussin se retrouvent sur notre stade encadrés par Mrs. Henri MESRINE, Didier CAMELAIN et Thierry LEMBOUCHER.

Par ailleurs, suite à l'assemblée générale du 14 juin 2002, un nouveau bureau a vu le jour. La constitution de ce dernier est la suivante :

- ❖ Le Président : M. CHEVAIS Jacques
- ❖ Les Vice-présidents : M. ALLAN Clark
M. LEMBOUCHER Thierry
- ❖ La Trésorière : Mme LEMBOUCHER Muriel
- ❖ Le Secrétaire : M. LUCQUIAUD Jérôme

Nous tenons à présenter toute notre reconnaissance à M. ALLAN Clark qui a su assurer la présidence lors de la saison passée.

Le club remercie la municipalité pour l'aide apportée à la réfection des vestiaires (achats de matériaux, carrelages, faïences, peintures) ainsi que pour l'entretien du stade et de ses abords.

Dans quelques jours, nos joueurs vous proposeront nos calendriers 2003, merci à tous les partenaires qui permettent leur élaboration et comme tous les ans, vous leurs réserverez bien sûr, un très bon accueil.

Toute l'équipe sportive vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et une bonne année, en espérant satisfaire ses fervents supporters.

Le président,
M. CHEVAIS Jacques.



La vie des associations

LE BEAU GARDON CASTELGARNIEROIS

Bien que les résultats de l'année 2002 soient assez satisfaisant avec une légère croissance du nombre d'adhérents (+ 12), nous demandons à nos amis pêcheurs de prendre leur carte à Château-Garnier.

Cette contribution nous permettra d'augmenter les opérations de réempoissonnement prévues :

- Apport de tanches en novembre 2002
- Lâcher de truites pour l'ouverture 2003.

Nous vous signalons que les cartes pour la saison 2003 devraient être disponibles à partir du 15 Décembre. Cela peut être une bonne idée de cadeau pour la fin d'année.

Merci à tous pour votre soutien.

Le Président, Christian BONNIN



L'A.C.C.A

Chers Castelgarniérais,

Notre Association vient de perdre un membre très actif en la personne de Jacky VETAULT, mon père. Je remercie l'ACCA de la marque de sympathie qu'elle a témoignée à ma famille et j'en profite pour remercier tous les Castelgarniérais de l'hommage qu'ils lui ont rendu.

Revenons à la VIE de notre Association :

Financièrement, notre Société se porte relativement bien car notre repas et notre ball-trap furent lucratifs. A l'heure où j'écris ces quelques lignes, je ne connais pas le résultat de notre poule aux gibiers. J'espère qu'il sera positif car l'année prochaine, nous n'aurons plus d'aide de la Fédération pour la volière à l'anglaise. Nous serons obligés de lâcher un minimum de 200 faisandeaux par an et pendant 2 ans. Mon objectif serait de mettre 400 oiseaux par an si notre budget nous le permet. C'est pourquoi, j'ai sollicité la municipalité pour une subvention qui nous a été accordée. A ce sujet, je la remercie ainsi que pour la location dérisoire du terrain où se situe la volière.

Cette année, le nombre de Sociétaires a augmenté, ce qui doit être nettement au-dessus des chiffres départementaux et nationaux.

Amis non-chasseurs ou chasseurs, si vous rencontrez un problème qui concerne notre loisir tant contre-versé ou tout simplement si vous avez besoin d'informations, n'hésitez pas à me contacter le soir après 19 H au 05 49 42 79 62, je suis à votre service.

Je souhaite à tous les Castelgarniérais de passer de joyeuses fêtes de fin d'année en famille ou entre amis.

LE PRESIDENT, Eric. VETAULT

LE FOYER DES JEUNES

Chers habitants,

Le Foyer des Jeunes remercie toutes les personnes présentes lors de la Fête de la Bière ainsi que toutes les personnes ayant contribuées au bon déroulement de ce week-end.

La vie de notre association est parfois difficile. Malgré la mise en place d'un règlement intérieur et de cartes de membres, il serait appréciable que les jeunes prennent conscience de leur responsabilité. En début d'année, de sérieuses sanctions seront prises.

Nous souhaitons à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année.

La Présidente, Elodie VETAULT.

La vie des associations

CLUB DE TAROT CASTELGARNIEROIS

Notre activité a repris le 6/9/2002 dans la plus grande convivialité. La fréquentation très suivie nous autorise à espérer une très bonne saison.

Nous avons fabriqué 3 tables rondes et 2 rectangulaires, afin de pouvoir recevoir les membres actuels et futurs dans de bonnes conditions de jeux. Nous avons l'intention d'investir dans l'achat de chaises plus adaptées afin de permettre à chacun de passer d'agréables soirées dans un meilleur confort.

Nous tenons à remercier la Municipalité de l'aide qu'elle nous a consentie par le prêt d'un local et de chaises.

Nos réunions bimensuelles, ont lieu le vendredi soir à partir de 20 h 30 à la maison des associations (Foyer des Jeunes).

Le nouveau bureau se compose de :

- | | |
|---|----------------------|
| - Président : Deverge Christian | Tel : 05-49-87-88-28 |
| - Vice-Président : Sauzé Eric | Tel : 05-49-87-49-05 |
| - Secrétaire : Cognée Patrice | Tel : 05-49-87-44-42 |
| - Secrétaire adjoint : Monfront Bernard | Tel : 05-49-87-87-91 |
| - Trésorier : Tournon Jean Michel | Tel : 05-49-87-74-42 |
| - Trésorier adjoint : Bugeon Frédéric | Tel : 05-49-87-25-32 |
| - Vérificateurs aux comptes : | |
| Moineaud Christophe | Tel : 05-49-87-84-49 |
| Lafond Kévin (Verrières) | Tel : 05-49-42-76-00 |

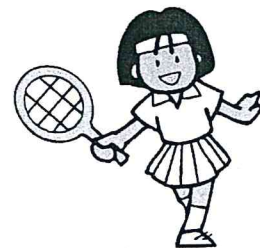
Nous convions tous ceux qui le désirent à nous rejoindre. N'hésitez pas pour tous renseignements à contacter l'un des membres ci-dessus.

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une Bonne année.

Le Président :
DEVERGE CHRISTIAN

LE CLUB DE TENNIS

Le Tennis-Club souhaite continuer et intensifier ses efforts pour permettre aux jeunes de 6 à 14 ans de pratiquer le tennis et l'initiation à d'autres sports de juin à septembre. Pour organiser les cours et chercher des éducateurs, il nous faudra connaître dès le début de mars, le nombre d'enfants souhaitant y participer. Nous invitons tous les parents intéressés à nous le faire savoir dès maintenant. Nous espérons que les parents pourront s'investir en nous aidant pour l'organisation et la surveillance des cours ou en rejoignant le club. Nous sommes ouverts à toute suggestion pour améliorer l'école de tennis.



Du côté des adultes, et comme l'année précédente, le club a engagé une équipe masculine pour participer au championnat d'hiver départemental. Au gymnase de Gençay, à côté du collège et à partir de 9 h00, CHÂTEAU-GARNIER rencontrera en 3 simples et 1 double :

- Le 15 décembre QUINCAÏ
- Le 5 janvier CIVAUX
- Le 19 janvier POITIERS ATSCAF.

Venez nombreux soutenir l'équipe : Christophe RIBARDIERE (capitaine), François AUDOUX, Remy et Julien BENAITEAU, Claude CARZAN et Dominique COUV RAT !

Le Président, C. CARZAN.

La vie des associations

LE COMITE DE JUMELAGE

C'est avec beaucoup de peine que le Maire, son équipe municipale et le Comité de Jumelage vous font part du décès de Norbert EDER, Maire de TRAGWEIN en Autriche des suites d'une grave maladie à l'âge de 54 ans.

Il en fût le magistrat pendant 17 ans durant lesquels il réalisa beaucoup de projets, dont le pacte d'amitié avec notre commune.

En avril dernier, il était parmi nous à CHÂTEAU-GARNIER lors de notre rencontre annuelle avec nos amis allemands et italiens.

Il était également présent en Allemagne en juin avec la délégation Castelnarienne du Comité de Jumelage.

Nous connaissions un homme fidèle et très attaché à cette union des nations.

Nous souhaitons la bienvenue à son successeur Josef NEDERER.

En dernière minute, le maire invite les habitants de Château-Garnier à célébrer les 50 ans de la Société Musicale de TRAGWEIN du 30 Mai au 1er Juin 2003.

Si des personnes sont intéressées par ce voyage, elles peuvent contacter :

- Mme MARCHAND Claudette au 05 49 42 67 76
- M. VIGNAUD Jean au 05 49 87 82 62.



Norbert EDER



Josef NEDERER

LA CANTINE

Suite à l'assemblée générale du 10 septembre 2002, le bureau de la cantine est ainsi formé :

- Présidente : Mme Sylvie MIGNON
- Vice-Présidente : Mme Liliane FOUSSIER
- Trésorier : M. Pierre-Jean PELLOQUIN
- Secrétaire : M. Patrice COGNEE
- Trésorière-secrétaire adjointe : Mme Danièle LAFRECHOUX
- Commissaires aux comptes : Mmes Sylvie HUVELIN et Christelle DORANGEVILLE
- Préposée aux courses : Mme Vanessa HUGAULT
- Présidente d'honneur : Melle Danièle JOUANDEAU

Le prix du repas est fixé à 2,05 € pour les enfants et 3,25 € pour les personnes du corps enseignant. Pour être membre de l'association, une cotisation de 5 € est demandée par famille.

Cette année, Melle JOUANDEAU ayant pris sa retraite, nous avons perdu la personne la plus dévouée et active de notre association. Néanmoins, elle veut bien occuper le poste de présidente d'honneur, ce qui lui permet de garder un contact avec la cantine et d'apporter son aide et son expérience en cas de besoin. Tout le bureau lui adresse ses remerciements.

Un calendrier des courses a été établi, des parents volontaires vont effectuer les achats à tour de rôle.

Mme Muriel LEBOUCHER assure la surveillance des enfants pendant les repas.

A la rentrée, l'école comptait une soixantaine d'enfants, plus de cinquante prennent régulièrement leurs repas à la cantine.

Pendant les vacances de Pâques, la commune a procédé au remplacement du bac à plonge (l'ancien n'avait qu'un seul bac) et du fourneau qui était totalement usé, ainsi Marylène, notre cantinière, travaille dans des conditions plus favorables.

Avec l'aide et la bonne volonté de la commune et de chacun, nous assurons le bon fonctionnement de la cantine, toutes les personnes qui y participent sont vivement remerciées.

Bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2003.

Le Bureau.



La vie des associations

L'ETEURBEUIL

« Clin deuil » Eteurbeuil

En la mémoire d'un proche de l'Eteurbeuil,
ces quelques mots :

A l'origine Civraisien
Un authentique gars du coin
Mais il y a en plus chez toi
La foi du Castelnarriérois

C'est bien connu dans nos contrées
Les défunts sont tous des bons gars
De leur vivant très critiqués
Morts, ils prennent un nouvel éclat

Mais ces soudainement parfaits
On n'en parle qu'à l'imparfait
Alors qu'on nous donne un instant
Pour parler de toi au présent

Pour savourer ces bons moments
Partagés en ta compagnie
Pour apprécier ton dévouement
Et puis aussi ta sympathie
Ta gentillesse, ta bonne humeur
Ta discrétion et ton bon cœur

Comme nous tu as tes travers
Sinon tu s'rais un homme parfait
Mais admettons que sur cet' terre
S'il y en avait, on le saurait..

Saluons plutôt tes qualités
C'est cela qui nous intéresse
Et il y en a en quantité
De là d'ailleurs notre détresse

Tu as livré plusieurs combats
Celui du nord de l'Africa
Qui te valut quelques éclats
Mais notre propos n'est pas là

Pour nous ce dont il est question
Ne se joue pas sur le même front
Nous saluons ton dévouement
Sans histoires et discrètement
Ta fructueuse implication
Dans toutes nos associations

A la chorale tu es le chantre
T'égosiller on peut t'entendre
Des AFN le Président
Du souvenir depuis longtemps
Au gardons frais en d'autres temps
Puis à la chasse maintenant
Bien qu'au plan d'eau très occupé
Tu sièges aussi au comité

A l'Eteurbeuil pas dirigeant
Ni membre actif mais cependant
Tu es des nôtres aux meilleures heures
En somme un membre bienfaiteur

Un jour au concours de belote
Pour le dedans ou la capote
Un autre pour notre loto
Partant jamais avec un lot

Mais surtout on te voit encore
Lors des spectacles de folklore
Tantôt pour tenir le guichet
Tantôt au parking à côté
Et puis il faut que tu l'admettes
On t'a même vu à la buvette
Or, attention, pas de méprise
A la buvette c'est entendu
Mais avec nous pour le service
Pas comme client, ça j'ai pas vu

Je ne dis pas qu'une ou deux fois...
Nous ne sommes pas partis pintés
Mais à vrai dire, de toi à moi
On a bien fait d'en profiter

Moi Eteurbeuil, très solide sur tous mes membres
Je donne de la voix, j'agite mes guiboles
Je virevolte, je tourbillonne pour entreprendre
Mazurkas, quadrille, polkas et farandoles
Afin de t'offrir un merveilleux programme
Et qu'en tous lieux par tous les temps on t'accompagne

Et du fond du cœur on te dit :
« Un grand merci, mon vieux Jacky »

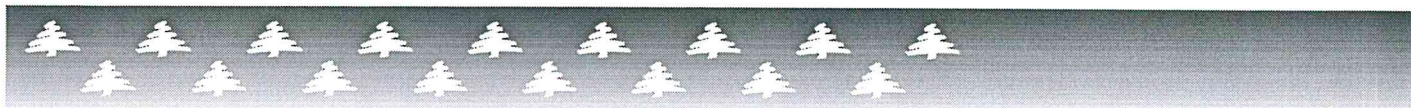


La vie des associations

L'ECOLE

Bonjour mamie,
C'est Simon. Il y a plein de changements dans l'école de Château-Garnier. On a une nouvelle maîtresse qui est la directrice de l'école. Elle s'appelle Sophie Belliot. Il y a aussi un nouveau maître, qui s'appelle Christophe Métois. Il fait la classe aux CE2-CM1-CM2, ça fait beaucoup!!! Les seuls qui ont gardé leur maîtresse ce sont les maternelles avec Véronique et Sandrine. Il faut que je te dise qu'on a une nouvelle grande garderie avec un coin cuisine. C'est génial!!!!
J'ai de nouveaux copains qui viennent d'arriver à l'école.
On attend Noël avec impatience pour décorer nos classes.
A plus tard, mamie, je dois faire mes devoirs!!!!

Simon



La vie des associations

LE C.C.A.S (Centre communal d'action sociale)

Le C.C.A.S est une commission à vocation sociale municipale présidée par le maire.

La commission comprend en nombre égal des élus du conseil municipal et des membres proposés par le maire pour leur action de prévention, d'animation et de développement social (1 membre représente le département).

La commission est renouvelée à chaque élection du conseil municipal.

Le C.C.A.S se réunit au moins une fois par trimestre à la mairie.

Les pouvoirs du C.C.A.S sont :

- ⇒ La participation à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale
- ⇒ Une action de prévention et de développement de la commune
- ⇒ Des actions d'aides et de préventions en faveur des personnes les plus défavorisées
- ⇒ Un travail social en collaboration avec les institutions privées et publiques.

En cas de besoin, vous pouvez contacter la mairie ou Mme Huguette LEOBET.

Les ressources de notre C.C.A.S sont très faibles pour notre commune :

- ⇒ Les produits des concessions de terrain dans le cimetière
- ⇒ Une subvention communale.

Cette année, le C.C.A.S et la municipalité ont décidé d'offrir à nos aînés (âgés de 80 ans et +), ainsi qu'à leurs conjoints, un goûter qui aura lieu à la Salle des Fêtes, le 17 décembre. La chorale et quelques bénévoles animeront cette rencontre, afin que chacun se retrouve dans la bonne humeur.

LA CHORALE

La chorale a 25 ans, mais est officiellement reconnue (loi 1901) depuis 3 ans.

De ce fait nous avons obtenu une première subvention de 2000 Frs de la Communauté de Communes.

Désormais, nous sommes subventionnées par la Communauté, uniquement lorsque nos actions sont à titre Communautaire.

Nous regrettons que l'effectif participant s'affaiblisse, ce qui pourrait entraîner une diminution de son activité.

Toute personne intéressée par le chant sera la bienvenue.

C'est avec plaisir que nous répétons dans la convivialité et la bonne humeur et que nous participons sous forme de récital à la fête de la musique, au Téléthon en décembre, à un après-midi récréatif à la maison de retraite, et aussi cette année lors du goûter du club des aînés ruraux (offert par la commune).

La chorale assure les messes et accompagne les sépultures à Château-Garnier pour qui le demandent.

Nous ne pouvons pas écrire ces quelques lignes sans avoir une pensée particulière pour notre ami Jacky qui nous était fidèle depuis 25 ans.

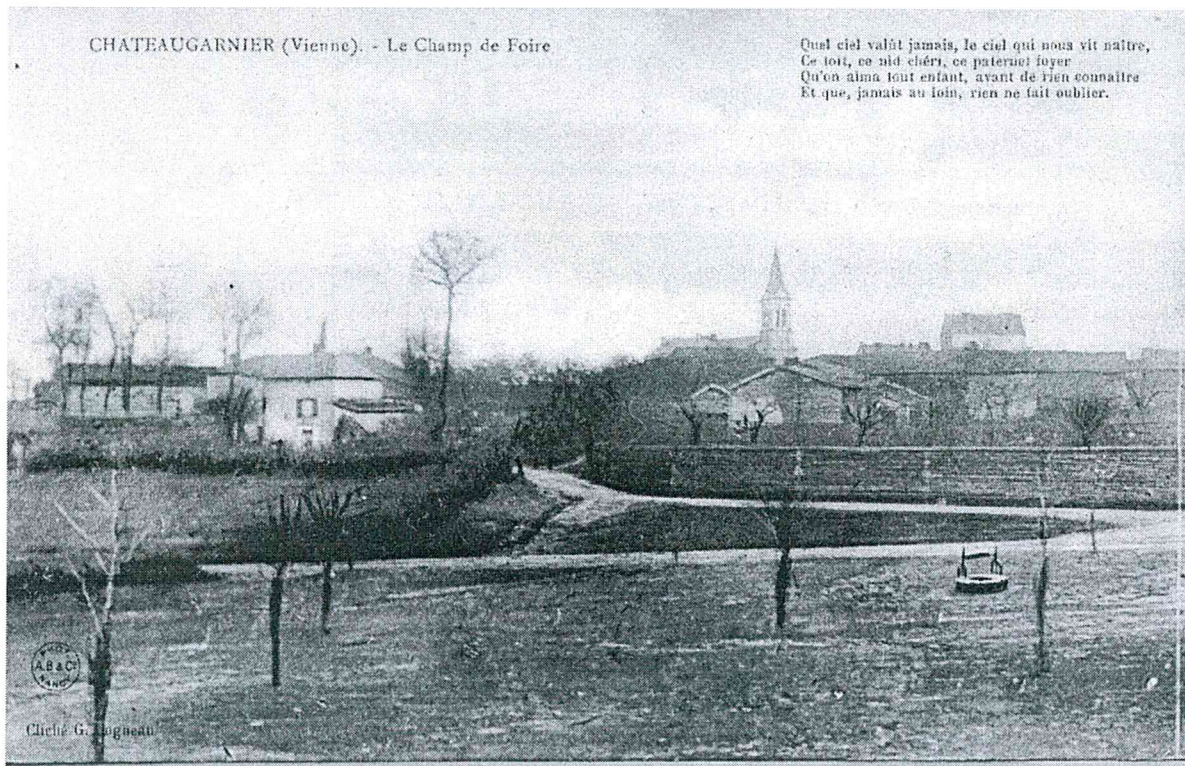
Tous nos voeux pour 2003.

Le président, Jean-Marie Ressegand



Notre histoire locale

Le **SQUARE D'AMONËBURG**



en 1908

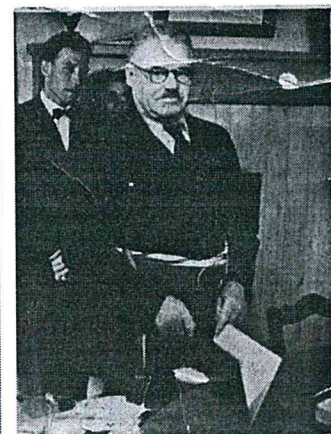
En 1929



Notre histoire locale

Les maires depuis 1792

PERIODES	NOM	PRENOM	DUREE
1792-1794	BONNET	JEAN DIDIER ALEXIS	2 ANS
1794-1795	SOUMILLAC	SIMON	1 AN
1795-1815	SAVIN	CHARLES	20 ANS
1815-1832	SABOURAULT	BARTHELEMIE	7 ANS
1832-1852	BONNET	AUGUSTIN	20 ANS
1852-1864	RAULT	PIERRE	12 ANS
1864-1872	MESMAIN	PIERRE	8 ANS
1872-1874	BAILLARGE	JOSEPH	2 ANS
1874-1881	MENNEGUERRE	LOUIS-JACQUES	7 ANS
1881-1896	MESMAIN	PIERRE	15 ANS
1896-1908	IZENART	LEOPOLD	12 ANS
1908-1919	CLEMENT	FRANCOIS	11 ANS
1919-1940	THENAULT	FELIX	21 ANS
1940-1944	ARLOT	CLEMENTIN	4 ANS
12/12/1944 - 17/05/1945	MENNEGUERRE	ARTHUR	5 MOIS
17/05/1945 - 11/08/1945	MENNEGUERRE	PAUL	3 MOIS
1945-1959	ARLOT	CLEMENTIN	14 ANS
1959-1971	DAZAC	SOCRATE	12 ANS
1971-1983	BERNARDEAU	LUCIEN	12 ANS
1983-2001	LELONG	HUBERT	18 ANS



Clémentin ARLOT

De 1792 à 1800 environ : les maires étaient des agents ou des officiers municipaux nommés par le Préfet.
A partir de 1800 : Les maires étaient élus.

Variation de la population depuis 1906

Année	1906	1926	1962	1968	1999
Habitants	1280	1065	1016	858	600

Notre histoire locale

Police des foires de la
commune en 1916

Canton de Genesay
Commune de Châteaugarnier

Arrêté concernant la police des foires de la Commune.

Le Maire de la commune de Châteaugarnier, vu les lois en la matière
14-22 décembre 1889; 19-22 juillet 1891, art 46. 5 avril 1854, art 94, 97 § 3. et

Considérant qu'en raison de l'importance des foires mensuelles qui
se tiennent dans la commune, il devient indispensable aussi bien
dans l'intérêt des acheteurs que dans celui des vendeurs ou fournisseurs
d'établir un règlement fixant d'une manière précise la police de la foire.

Arrêté

Art. 1^{er} Les foires de la commune de Châteaugarnier occuperont
1^o Foire aux bœufs: La partie de la place comprise entre la maison
M. Mennequeure et une ligne droite partant ^{de la} de la cour de l'hôtel
Duquic et rejoignant la route d'Usson

2^o Foire aux chevaux: L'emplacement situé devant les hôtels
Bernard Emile, Berquier et la maison Chevrais.

3^o Foire aux moutons: L'emplacement situé devant les maisons
Arlet et Andrault, Geny et la partie comprise à droite de la route
de Châteaugarnier à Goussier.

4^o Foire aux foies: Le communal dit «des terres rouges»

5^o Foire aux volailles, œufs, lapins, etc.: Le terrain limité par les
routes de Lommiers à Usson, Goussier à Genesay et Châteaugarnier à
Saint-Martin.

Suite au verso

Notre histoire locale

Police des
foires
de la commune

Art. 1. Les emplacements situés devant les hôtels Lafou et Benéteau à l'exclusion de tous autres emplacements.

Art. 2. Les vendeurs seront tenus de se conformer aux injonctions qui leur seront faites par les agents de la municipalité quant à la place et à la position que leurs produits devront occuper sur la foire.

Art. 3. Les voitures ou les bêtes de somme qui auront amené des denrées ou des marchandises sur la place ne pourront y stationner, elles seront confinées dans les lieux qui seront indiqués par les agents chargés de la police de la foire.

Les voitures portant des marchandises ne pourront point se décharger sur le carreau de la place occuper les lieux de stationnement qui leur seront désignés officiellement par les agents.

En aucun cas les animaux ne pourront être attachés aux arbres des places.

Art. 4. Il est formellement interdit aux marchands et vendeurs d'aller à la rencontre des produits et animaux et de les acheter dans les rues et abords de la place de la foire, c'est à dire en dehors des emplacements précédemment désignés.

Art. 5. Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Fait en la mairie de Chateaugarnier le 30 janvier 1916.

Le Maire

Signé Blément

Pour l'exécution immédiate

Le 16 février 1916

Le Préfet. Le Secrétaire G. délégué

Signé Hlisble



Notre histoire locale

Villages et lieux-dits de CHÂTEAU-GARNIER (suite...) par Gérard BAUDOUX

Dans le bulletin municipal précédent, nous avons amorcé une approche de la toponymie, cette étude des noms de lieux, et esquissé, autant qu'il nous était possible, une recherche, surtout sémantique du toponyme de *Chaléroux*.

Mais les toponymes de notre commune, bien que d'une valeur représentative inégale ou variable, traduisent tous à leur manière, une particularité locale plus ou moins étendue, un peu comme les diverses fleurs d'un bouquet, lui apportent à la fois ses couleurs variées et son originalité d'ensemble.

Il est donc indispensable d'entreprendre la glane de toutes les appellations dont est parsemé notre terroir communal, avant d'en faire l'analyse puis la synthèse. Mais les relevés topographiques eux-mêmes, contrairement au diction « les paroles volent, les écrits restent », ont évolué à un rythme analogue à celui du langage. A titre d'exemple, l'agglomération de LA ROCHE, route de BERNAY, qui figurait au début du XVIII^e siècle sur la carte de CASSINI, n'est plus mentionnée sur la plupart des cartes routières modernes, ni même sur la carte d'Etat-Major au 1/25000^e (feuille GENCAY N° J-6), alors qu'on trouve sur cette dernière carte le nom de CHEZ PIBOUILLE, construction actuellement en ruines.

L'orthographe des toponymes a été souvent torturée par les rédacteurs de textes. Qui reconnaîtrait l'HABIT-BEAUMONT (initialement habitat de la famille BEAUMONT) dans sa nouvelle écriture, réputée sans doute plus intellectuelle : L'ABBAYE, que nos

grands-pères prononçaient à juste titre LABI ? Ou encore CHEZ PEREGRAND dans sa livrée nouvelle de CHEZ PELLEGRAIN ?

Il faut aussi prendre en compte les noms des villages et des parcelles disparus de la mémoire collective, les uns par abandon des habitants, les autres à la suite des remembrements ou de la suppression de leurs limites naturelles, que sont les fossés et les haies.

Comme nous venons de l'indiquer, la prononciation a souvent varié, au motif que l'ancienne était jugée rétrograde par les nouvelles générations. Mais qui, d'entre les anciens que nous sommes, aurait l'idée ou la patience, d'expliquer par exemple à nos sympathiques voisins de CHAMPNIERS qu'il y a à peine un siècle, les gens de la région prononçaient CHAN-NIE le nom de leur commune, formé de deux mots accolés CHAMP-NIE (noir), actuellement vocalisés en CHAMPNIE, avec un P sonore au centre ?



Pour mener à bien une première collecte des noms de lieux de CHÂTEAU-GARNIER, nous sommes partis de quelques idées simples. Ou bien ils sont issus de mots régionaux empruntés eux-mêmes à un vocabulaire ancien, ou dérivant de racines linguistiques anciennes. Ou bien ils caractérisent une particularité de l'environnement : vallée, rocher, arbre... Ou bien encore, ils font référence à des noms de personnes, anciens propriétaires ou occupants.

Au fur et à mesure que nous aurons pu décrire l'origine de ces noms, nous apparaîtront plus clairement nombre de détails de di-

vers ordres, géographiques, historiques, linguistiques, voire sociologiques, concernant notre commune.

En tête des documents à consulter pour répertorier en les localisant les noms de lieux et lieux-dits, tels qu'archives municipales, départementales, nationales, religieuses, actes notariés..., le plus complet et le mieux adapté géographiquement, est sans nul doute, le cadastre.

Or notre commune a la chance de posséder un cadastre vieux de deux siècles, établi une vingtaine d'années après la révolution de 1789, et se situant en quelque sorte, à la charnière de la France de l'ancien régime et de la France post-révolutionnaire. De là, une moisson assurée d'appellatifs anciens relativement exacts.

Notre ancien cadastre, suivant mention portée sur le document, a été « terminé sur le terrain le 17 octobre 1812, sous l'administration de M. MALLARME, Préfet, de M. SAVIN, Maire et sous la direction de M. DELORTAL, Directeur des Contributions, de M. COUTEAULT, Ingénieur Vérificateur, par M. VIGNAUD, Géomètre du cadastre ». Il convient de compléter cette énumération par le nom de M. GUIGNARD, Géomètre, relevé sur une page intérieure du document.

L'ancien cadastre se présente sous la forme d'un volumineux registre de format 100 X 65, comportant une couverture en carton bouilli de couleur noire, et des feuillets intérieurs en parchemin renforcé toilé. La représentation cartographique des terrains et des constructions a été établie à

L'échelle de 1/5000è, suivant laquelle un centimètre correspond à une longueur de 50 mètres.

La superficie de la commune a été découpée en neuf sections occupant un ou plusieurs feuillets du cadastre :

- A : TOUSSAC
- B : CHABANNE
- C : LALLIER
- D : LA GADELIERE
- E : LE BOIS RENAUD
- F : LA PIGERIE
- G : LE BOURG
- H : VAUX
- I : CHALEROUX

Ces neuf sections sont réunies en un plan allégé, sur le 1er feuillet, esquissant ainsi l'emprise de la commune.

Sur les feuillets, deux sections contiguës sont séparées par un trait de couleur. En outre, de vastes parties de plans ont été hachurées au crayon noir, pour souligner les vallées principales ou zones humides de la commune. Ce sont d'est en ouest, la vallée du DRILLON, puis celle du CLAIN avec deux prolongements, l'un en direction des PETITES FORGES, l'autre en direction du BOIS RENAUD et du BOIS DE LALEU (FOSSE A LA BICHE)

Aujourd'hui, limitons notre randonnée par les chemins et les champs, tels qu'ils sont localisés et orthographiés au début du XIXè siècle, aux sections A et B du cadastre.

A. SECTION DE TOUSSAC

Sont inclus dans cette section :

- A l'est, les villages de TOUSSAC et CHEZ PEREGAN

- Au centre, PEU BLANC, CHEZ VERGEAU

A l'ouest, SERVAILLERES, LA BARTIERE et L'EPINE.

Divers lieux-dits parsèment cette zone relativement peu habitée :

- Au nord-est, LES BRANDES DE LA BRUNATIERE, LE PETIT PARC, LES VIEILLES JOUGES

- Près de CHEZ PEREGAN, LA

GRANDE PIECE

- Le long du chemin dit du PARC A CHABANNE, LES TERRAGEAUX et LA COULEE.

On relève au nord de TOUSSAC, rejoignant la commune d'USSON par les BRANDES DE LA BRUNETIERE, le tracé de deux chemins de terre, dont l'un porte le nom de CHEMIN DE LA CHAISE.

A sud de TOUSSAC, un autre chemin de terre relie directement TOUSSAC à LA PETOULE, tandis que du village de CHEZ VERGEAU part un chemin relativement viable, aboutissant à 200 m environ du carrefour de LA PETOULE.

Au nord de la route CHÂTEAU-GARNIER -USSONet, à 500 m environ à l'est du carrefour des GRANDES FORGES, s'étend une vaste pièce nommée LE CUL DU LOUP.

A noter enfin que le chemin qui borde L'EPINE, puis coupe la route d'USSON pour rejoindre le PETIT CHABANNE, est inscrit sur le cadastre sous l'appellation CHEMIN DE NEUVILLE A CHABANNE.

B. SECTION DE CHABANNE

Englobant les terrains situés au sud de la route CHÂTEAU-GARNIER -USSON, entre les chemins de la PETOULE et la route dite de PETELIEVRE, la section B occupe deux feuillets du cadastre.

1 - Le premier feuillet inclut les villages de LAFFA, LA PETOULE, CHABANNE (GRAND CHABANNE). On y relève, au nord de LAFFA, les lieux-dits LES GRANDS CHAMPS, le MARCHE DE LAILLE, LA MOTTE A LA BONNE FEMME. A u sud de LA VIGNE DE LAFFA s'étendent LES GOBIS; au nord-ouest de la PETOULLE, LES CLES DE LA BIS, LA BESSILIERE; au sud de LA PETOULLE, le BOIS DE MOIS, et au sud-ouest, LA FOND BONNIVET.

Au sud de CHABANNE, entre les

chemins de PETELIEVRE - CHABANNE et CHEZ JEAN DE LAVAU, figurent LA VIGNE DE CHABANNE, LES PRES DE CHABANNE, LES CLERAUX, LE CHATEIGNE AU PRÊTRE, LES BATENNES.

2 - Sur le second feuillet de la section B, n'apparaissent que trois villages : au nord, CHEZ JEAN DE LAVAU, à l'ouest LE PETIT CHABANNE, au sud une partie du village de LAVAU.

Autour de CHEZ JEAN DE LAVAU, s'inscrivent les lieux-dits ci-après : LES VIGNES DU POTEAUX; les CHAMPS THOMAS; LES PRES BOCHEROUX; LES AUDESSUS SOCHE (ou SOCHEE ?).

Au sud-est de cette dernière zone, on trouve les GEONS, LES CHAMPS DE LA CROU NEUVE, LE CERISIER, LA PIECE DES CHATEIGNIERS, LES SABLIERES.

Au sud, le long du chemin GARDILLON, s'étendent deux zones dites des ESSARTS. Le CHEMIN DE GARDILLON apparaît sur le cadastre comme la limite des communes de CHÂTEAU-GARNIER - PAYROUX et JOUSSE. Ce chemin qui présente de nos jours un tracé sensiblement différent de l'ancien, permet de rejoindre près de CHEZ FUMERON, le lieu-dit FONTAINE

Nous poursuivrons dans un prochain article les relevés des toponymes et lieux-dits des sections C (LALLIER); D (LA GADELIERE) et E (BOIS RENAUD), afin qu'une fois terminée notre prospection de la totalité des sections, nous tentions, après l'avoir complétée de renseignements historiques, géographiques et sociologiques, de faire revivre parmi nous, une certaine mémoire du passé, ou tout du moins une meilleure connaissance de notre commune

Comité de rédaction :

*F. AUDOUX
C. BERNARDIE
C. CHEVAIS
C. DEVERGE
H. LEOBET
C. MARCHAND
I. RIBARDIERE*

Publication assistée par ordinateur :

*I. AUDOUX
M. ROUET*

Impression :

Mairie de Château – Garnier.

